



Succession ancienne et donation

Par **tais1**, le **16/01/2012** à **19:18**

Bonjour,

Ma grand mère vient d'apprendre que son père, décédé il y a + de 25 ans avait acheté plusieurs terrain de son vivant.

Aucun membre de la famille n'était au courant. Il y a peu ils ont été contacté par une agence immobilière qui a "détéré le cadavre" si on puis dire.

Mon arrière grand père avait 7 enfant, et ma grand mère en à 4 dont mon père.

J'aimerais savoir comment celà va t-il se passer pour la donation et les droit de succession.

En 1er lieu au niveau de ma grand mère.

Devra t'elle payer des droit de succession, le notaire devra t'il faire un partage.

Je ne voudrais pas que ma grand mère se fasse "avoir" par l'agence immobilière qui a mon avis veut une grosse part des terrains.

Vous remerciant de vos avis.